# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

### Séance du 25 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	16/04/2024
Membres en exercice :	26
Présents:	19
Qui ont pris part à la délibération :	24

<u>Etaient présents</u>: Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE, Marlène URSULE.

<u>Absents et excusés</u>: Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Carine CAYSSIALS (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Anne-Marie GARRIGUES, Christian PEREZ (pouvoir à Serge Frayssinet), Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE),

#### Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

## 02 -RODEZ AGGLOMERATION : HABITAT PIG (dossier 012014247)

Le Maire rappelle la signature de la convention avec Rodez Agglomération le 31 janvier 2022, concernant la participation financière de la commune dans le cadre du Programme d'Intérêt Général et notamment dans le cadre « volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat. »

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Druelle Balsac a été sollicité (dossier 012014247) déposé le 16/10/2023, pour une subvention d'un montant de 433 € pour des travaux d'autonomie de la personne, pour un montant subventionnable de 4 327.60€.

Au vu de cette demande déposée, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 433 € pour le dossier référencé ci-dessus, répondant aux critères d'attribution d'une participation financière dans le cadre du P.I.G.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention

La secrétaire de séance, Signé, Philippe TABARDEL Acte dématérialisé Le Maire, Signé, Patrick GAYRARD Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 29 avril 2024 Transmise en Préfecture 29 avril 2024

<u>Délais et voies de recours</u> Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 02 Rodez Agglo : Habitat PIG dossier 012014247

Date de décision: 25/04/2024

Date de réception de l'accusé 29/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240425 02

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240425-20240425\_02-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 02- DB RA PIG.pdf ( 99\_DE-012-200064665-20240425-20240425\_02-

DE-1-1\_1.pdf )